

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 10

Présent(s) : 7

Représenté(s) : 3

Votant(s) : 10

Excusé(s) :

Absents :

DELIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 DÉCEMBRE 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le 04 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BERMÉRICOURT régulièrement convoqué par lettre du 27 novembre 2023, s'est réuni à la Mairie de Berméricourt, sous la présidence de M. Patrice CHRÉTIEN, Maire de Berméricourt.

Étaient présents : M. Yannick CHEVAILLIOT, M. Patrice CHRÉTIEN, M. Alexandre DAVIN, Mme Karine DE SA, M. Yannick DEVILLE, M. Franck FALINSKI Mme Delphine REPEL

Étaient représentés : M. Mathieu CHRETIEN a donné pouvoir à M. Patrice CHRETIEN, Mme Christelle COLLIGNON a donné pouvoir à M. Yannick DEVILLE, Mme Valéry MASCLAUX a donné pouvoir à Mme Delphine REPEL

Étaient excusés :

Secrétaire de séance : Alexandre DAVIN

Votes :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 2023-12-03
SUR LA PUBLICITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2131-1 et R. 2131-1

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant qu'aux termes de cette ordonnance, à compter du 1er juillet 2022, la publicité des délibérations et arrêtés de portée générale fait l'objet d'une publication sous forme électronique,

Considérant la possibilité pour les communes de moins de 3 500 habitants de déroger à cette obligation en conservant une publication papier,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

de conserver, à compter du 1er juillet 2022, une publication papier par affichage pour la publicité des délibérations, décisions et arrêtés de portée générale.

La publicité des délibérations, décisions et arrêtés de portée générale seront consultables :

- au panneau d'affichage de la commune
- au secrétariat de la mairie pendant ses horaires d'ouverture
- au format électronique sur le site internet de la commune : www.bermericourt.fr

Ce choix pourra être modifié à tout moment.

de charger le maire d'en assurer la bonne exécution et de veiller à la mise à disposition du public de manière permanente et gratuite de l'ensemble de ces documents.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 051-215100462-20231204-2023_12_03-DE

Le Maire

Patrice CHRÉTIEN

